



21.3011

Motion WBK-N.**Kulturvermittlung zugunsten
des literarischen und kulturellen
Erbes durch Buchhandlungen****Motion CSEC-N.****Médiation culturelle en faveur
du patrimoine littéraire
et culturel par les librairies**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.06.21

Antrag der Mehrheit
Annahme der Motion*Antrag der Minderheit*
(Kutter, Studer, Wismer Priska)
Ablehnung der Motion*Proposition de la majorité*
Adopter la motion*Proposition de la minorité*
(Kutter, Studer, Wismer Priska)
Rejeter la motion

Aebischer Matthias (S, BE), für die Kommission: Wie viel Kultur, wie viel Kulturvermittlung steckt in den Schweizer Buchhandlungen? Die grosse Mehrheit unserer Kommission ist der Meinung: viel! Sie will den Bundesrat mit der vorliegenden Motion beauftragen, diesem Umstand Rechnung zu tragen und für die nächste Kulturbotschaft ab 2024 eine Unterstützung nach dem Subsidiaritätsprinzip vorzusehen. Im Fokus stehen Kulturvermittlungsprojekte zugunsten des literarischen und kulturellen Erbes der Schweiz, die von Buchhandlungen umgesetzt werden. Vor zwanzig Jahren gab es in der Schweiz weit über 600 Buchhandlungen, heute sind es gerade mal noch 394. Die Buchhandlungen stellen einen sicheren Wert in der Schweizer Kulturvermittlung dar. In den Schweizer Buchhandlungen wird vorgelesen, es wird musiziert, die Kinder und Jugendlichen werden in und über Buchhandlungen zum Lesen animiert, die Buchhandlungen stellen den Bezug zur Kultur einer Region her.

Die WBK-N liess sich an einem Hearing vor zwei Monaten über die Vielfältigkeit der Buchhandlungen in der Schweiz informieren und verabschiedete dann mit 17 zu 3 Stimmen die vorliegende Motion. Mit 12 zu 7 Stimmen bei 1 Enthaltung beauftragte die Kommission zudem die Verwaltung, einen Bericht zur Handhabung in anderen Ländern zu erstellen. Denn in den umliegenden Ländern gibt es bereits verschiedene Modelle zur Unterstützung der Kulturvermittlung über die Buchhandlungen.

In der ablehnenden Antwort des Bundesrates wird zwar die Bedeutung der Buchhandlungen für das Kulturerbe der Schweiz anerkannt, doch sei von einer bevorzugten Behandlung der Buchhandlungen abzusehen. Die Unterstützung einer spezifischen Gruppe von Akteuren in einer einzelnen Branche oder Kultursparte sei aus Gründen der Gleichbehandlung nicht vertretbar, heisst es unter anderem. Dies sieht unsere Kommission mit einer überaus deutlichen Mehrheit anders, und sie möchte, dass der Bundesrat die nötigen Massnahmen für diesen Schritt einleitet. Die Diskussionen zur neuen Kulturbotschaft finden dann in rund zwei Jahren statt. Unsere Kommission ist also, rein zeitlich gesehen, genau im richtigen Moment aktiv geworden.



Zum Schluss möchte ich noch eine persönliche Bemerkung machen – ich sage "persönlich", weil die Kommission die Stellungnahme des Bundesrates ja nicht diskutiert hat. Der Bundesrat schreibt in seiner Stellungnahme zu unserer Motion, welche die Kulturvermittlung in den Buchhandlungen fördern will: "Schliesslich gilt es zu erwähnen, dass Buchhandlungen wie wenige andere Kulturanbieter trotz pandemiebedingter Einschränkungen in der Lage sind, ihre Produkte auf digitalem Weg anzubieten oder via postalischen Versand zur Kundschaft zu bringen." Was diese Aussage mit Kulturvermittlung in den Buchhandlungen und somit mit unserer Motion zu tun hat, konnte ich weiss Gott auch mit viel Fantasie und gutem Willen nicht eruieren.

Mit 17 zu 3 Stimmen empfiehlt Ihnen die Kommission die Annahme der Motion.

de Montmollin Simone (RL, GE), pour la commission: C'est lors de sa séance de mars que la commission a décidé de soutenir cette motion qui prévoit un soutien à la médiation culturelle assumée par les librairies. Lors de l'examen du message culture 2021–2024, la CSEC-N s'était étonnée de ne plus trouver cette mesure en faveur des librairies, mesure qui avait déjà été supprimée du message 2018–2020, laissant cette tâche aux cantons et aux communes. Les mesures fédérales actuelles sont donc destinées aux auteurs, aux éditeurs et à la promotion de la lecture. Pourtant, entre éditeurs et lecteurs, il existe un maillon: les librairies. Sans librairies, pas de diffusion auprès du lecteur.

La commission a donc auditionné différents acteurs de la filière; parmi eux, un auteur, une fondation active dans le soutien à la littérature et la faîtière Livresuisse, afin de mieux appréhender leur situation et leur rôle dans la promotion de la culture et du patrimoine littéraire suisse. De ces discussions, il ressort que les librairies forment un maillon indissociable des autres acteurs pour assurer la viabilité de toute la chaîne du livre. Sans ce maillon, c'est l'ensemble de la chaîne qui est affaibli. La concentration de l'activité de distribution de livres par de grands groupes, notamment internationaux, dont les critères de sélection sont assez restrictifs, limite la possibilité de valoriser des ouvrages touchant des sujets particuliers à notre pays ou à notre culture. Ces ouvrages contribuent pourtant à développer la connaissance de notre patrimoine culturel et littéraire et, ce faisant, à promouvoir notre identité nationale. Les librairies assument en ce sens une responsabilité au sein de l'ensemble de la filière. Sans mise en valeur et promotion de cette fonction, le travail des éditeurs, tout comme celui des auteurs, est fragilisé.

C'est la raison pour laquelle la commission a adopté cette motion, par 18 voix contre 3 et 2 abstentions. Celle-ci a pour objectifs de reconnaître le rôle assumé par les librairies dans la promotion du patrimoine littéraire et culturel suisse dans le prochain message culture, dès 2025; de promouvoir et de soutenir, selon le principe de subsidiarité, des projets de médiation culturelle en faveur du patrimoine littéraire et culturel suisse mis en oeuvre par les librairies et répondant à des critères de qualité.

A cette fin, la commission a aussi donné un mandat à l'administration lui demandant, d'une part, de se renseigner sur les mesures en vigueur dans les pays européens voisins de la Suisse pour soutenir la médiation littéraire et, d'autre part, de proposer une formulation de critères quantifiables qui permettent d'évaluer l'impact du financement envisagé et comment il peut être intégré dans le message culture de manière neutre sur le plan des coûts.

Ce dont il est question ici, c'est de reconnaître et d'encourager le rôle de médiation joué par les librairies, c'est-à-dire les mesures ou les activités qu'elles mettent en place pour faire connaître et rendre disponible auprès d'un large public les ouvrages d'auteurs suisses, auprès des jeunes en particulier, auprès d'un public peut-être moins averti qu'habituellement – ces ouvrages reçoivent parfois des fonds publics.

Il serait donc ici question d'aller jusqu'au bout du processus et de permettre de rendre ces ouvrages le plus attractifs possible pour les lecteurs et aussi le plus accessibles possible.

Permettez-moi ici de m'étonner de la réponse du Conseil fédéral qui estime que cette motion ne tient pas compte des réflexions déjà menées, qu'elle manquerait de vision globale, que les librairies sont des entreprises privées assumant elles-mêmes les responsabilités entrepreneuriales, et

AB 2021 N 1394 / BO 2021 N 1394

que par ailleurs elles ont la possibilité de proposer leurs produits en ligne. Cela n'a rien à voir avec la question de la médiation culturelle dont nous souhaitons voir apparaître une reconnaissance dans le cadre du futur message. C'est à cela que tend cette motion.

C'est dans ce sens que la commission vous recommande de l'adopter.

Kutter Philipp (M-E, ZH): Ich vertrete die Minderheit, die drei Köpfe umfasst. Ich muss aber rückblickend sagen, dass die Kommission nicht in ihrer vollen Mitgliederzahl präsent war. Das gibt mir etwas Hoffnung, dass wir diesen Vorstoss bitte schön nicht annehmen werden.



Grundsätzlich verstehe ich die Sorgen der Buchhändlerinnen und Buchhändler. Der Online-Verkauf ist für die Branche eine grosse Herausforderung. Das Buch war etwas vom Ersten, das man im Internet kaufen konnte. Trotzdem empfehle ich Ihnen, die Motion abzulehnen, und zwar aus fünf Gründen:

1. Die Motion verlangt eine direkte Subventionierung von privaten gewinnorientierten Unternehmen durch den Bund. Wollen wir das? Ich will das nicht! Der Bund sollte nicht oder so wenig wie möglich in private Geschäftsmodelle eingreifen. Die Covid-Pandemie hat uns gezeigt, dass solche Eingriffe in Ausnahmen möglich sind; aber für immer möchte ich das nicht.

2. Es geht in diesem Vorstoss darum, die Kulturvermittlung zu unterstützen, also Veranstaltungen zu unterstützen, die in Buchhandlungen stattfinden. Veranstaltungen gehören zum Marketing. Eine Veranstaltung, zum Beispiel eine Lesung, bringt Leute in den Laden. In den Anhörungen haben wir zur Kenntnis genommen, dass es aktiven Buchhandlungen gelingt, ihre Umsätze zu halten oder sogar zu steigern, wenn sie innovativ sind. Ich habe verstanden: Der Markt ist hart, aber er funktioniert.

3. Die Motion verlangt die Unterstützung einer einzelnen Gruppe in einer einzelnen Branche. Buchhandlungen sollen unterstützt werden. Was ist mit den Bibliotheken, was ist mit anderen Läden? Es ist nicht nur bedauerlich, wenn eine Buchhandlung schliesst. Es ist auch bedauerlich, wenn eine Dorfbeiz oder der Tante-Emma-Laden um die Ecke schliesst. Auch sie erbringen wertvolle Dienste für die Dorfgemeinschaft, fördern den sozialen Zusammenhalt oder den Verkauf von regional oder ökologisch produzierten Produkten. Warum unterstützt man sie nicht? Die Motion ist aus Gründen der Gleichbehandlung nicht vertretbar.

4. Mit der Kulturbotschaft fördert der Bund Kulturschaffende und Kulturorganisationen von nationaler Bedeutung. Sie dürfen mich jetzt nicht falsch verstehen, aber ich kenne keine Buchhandlung von nationaler Bedeutung. Buchhandlungen sind lokal oder regional wichtig, aber nicht national. Darum ist es, wenn schon, Sache der Kantone und der Gemeinden, sie zu unterstützen. Das wird auch schon durch die Kantone Genf und Waadt getan, andere dürften dem Beispiel folgen. Der Bund aber sollte sich da heraushalten; er beschädigt nur die Rollenteilung und die Subsidiarität.

5. Mit dieser Motion beschädigen wir die nächste Kulturbotschaft. Wir nehmen ein Förderthema isoliert vorweg, ohne das Ganze zu betrachten; das hat uns der Bundesrat klar und deutlich gesagt. Das ist nicht im Sinne einer zielführenden und einer ausgewogenen Kulturförderung. Die Grundlage der Kulturförderung des Bundes, wie sie in der Kulturbotschaft abgebildet ist, ist immer eine Gesamtschau. Diesen Grundsatz müssen wir hochhalten.

Ich komme zum Schluss: Ich war sehr erstaunt – und da schaue ich jetzt etwas auf die bürgerliche Seite –, dass diese Motion in der Kommission eine Mehrheit erhalten hat. Sie widerspricht ungefähr allem ordnungspolitischen Gedankengut, das ich vertrete, und ich bin der Meinung, ich sei bei dieser Frage näher bei Ihnen auf der bürgerlichen Seite als bei Ihnen auf der linken Seite.

Deshalb, Kolleginnen und Kollegen der FDP und der SVP: Gehen Sie in sich, legen Sie das Buch zur Seite, und lehnen Sie diese Motion ab!

Berset Alain, conseiller fédéral: En réalité, en complément à l'avis du Conseil fédéral, et vous avez vu ce que demande la motion, j'aimerais apporter un autre argument. Il est peut-être un peu formel, mais il paraît nécessaire. Il ne nous paraît pas que ce soit une très bonne idée, par le biais d'une motion, de fixer à l'avance le contenu du prochain message culture.

Il est indubitable que les librairies jouent un rôle extrêmement important dans la médiation culturelle. Il est indubitable et incontestable qu'elles doivent évidemment avoir des conditions qui leur permettent de trouver leur public dans les régions où elles s'installent. Leur ancrage et leur rayonnement sont des facteurs très importants. Ils sont en même temps indubitablement très fortement liés aux cantons et aux villes, qui ont eux aussi et elles aussi un rôle à jouer.

Comme vous le savez, dans le dernier message culture, on avait déjà eu l'occasion de prendre position à ce sujet. Le prochain message est prévu pour la période 2025–2028. Ce ne serait pas la chose la plus simple pour nous que de devoir le rédiger sur la base de motions qui sont déposées maintenant et qui donnent des indications sur son contenu. Par contre, nous pourrions intégrer ces réflexions dans l'avant-projet de message et voir ce qui pourrait être intégré dans l'ensemble. Ensuite, il y aura une consultation, puis une discussion au Parlement. Donc, vous aurez l'occasion de vous pencher sur ce sujet.

Dans notre avis, nous insistons sur le rôle des villes et des cantons, ce qui nous paraît judicieux. J'aimerais vous inviter, avec cet argument un peu plus formel, à rejeter cette motion.

Porchet Léonore (G, VD): Monsieur le conseiller fédéral, vous avez entendu l'avis de la rapporteuse sur votre réponse, avis que je partage. Si le Conseil fédéral estime qu'il est inutile de soutenir cette motion parce que



les librairies sont des lieux privés, quelle est la vision du Conseil fédéral pour la médiation en faveur du livre en général?

Berset Alain, conseiller fédéral: Madame Porchet, je vous remercie pour cette question. Cette question porte sur un domaine extrêmement important; cela rappelle bien que si les librairies jouent un rôle extrêmement important dans la chaîne du livre, ce ne sont pas, et de loin pas, les seuls acteurs qui sont d'une très grande importance.

J'aimerais vous rappeler dans ce cadre que, il y a quelques années, nous avons tenté, avec l'appui du Parlement d'ailleurs, pour tenir compte de l'importance du livre comme objet culturel majeur et de la fragilité dont il peut être l'objet, d'aboutir à un prix unique du livre. C'était un projet qui avait été soutenu par le Parlement; le Conseil fédéral l'avait soutenu à la fin, ce qui était déjà pas mal; lors de la votation populaire, cela a malheureusement été un échec.

Aujourd'hui, cette question n'est évidemment pas encore résolue ni tranchée. Depuis presque dix ans, depuis le rejet du projet en votation populaire, nous n'avons pas encore trouvé de solution globale à cette problématique. Mais vous avez raison d'insister sur l'argument de la chaîne du livre. C'est encore un argument qu'on pourrait presque utiliser aussi pour le rejet de la motion, parce que sinon il faudrait une motion pour chacun des maillons de la chaîne. Nous préférons effectivement voir l'ensemble de la problématique. De toute manière, avec ou sans motion, ce sera certainement aussi une discussion qui nous accompagnera encore dans le cadre du débat général sur le prochain message culture.

Ce sera, à notre sens, le bon endroit et le bon moment – une fois qu'on aura fait le bilan sur la période actuelle – pour rediscuter de ces questions.

Präsident (Aebi Andreas, Präsident): Die Kommission beantragt die Annahme der Motion. Eine Minderheit Kutter und der Bundesrat beantragen die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 21.3011/23329)

Für Annahme der Motion ... 84 Stimmen

Dagegen ... 94 Stimmen

(7 Enthaltungen)

AB 2021 N 1395 / BO 2021 N 1395